

Décision

Générale

colonial

Décision n° 431 19/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un paseage de retour pou Houilleé (Seine-et-Oise), est accordé à M. Bruckert (Maurice), régisseur comptable des travaux publics. M. Bruckert, accompagné de son , épouse, rejoindra son lieu de séjour en France, par première occasion maritime pour compter du 14 mai 1949 et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation : 3e catégorie). Conformément aux dispositions de l'article 5, paragraphe 2e, du contrat d'engagement, M. Bruckert percevra avant son départ de la colonie, une indemnité égale à un mois et demi de rémunération.